

AVS et LPP 2I

Réformes, modifications et conséquences

Ce qu'un employeur doit savoir

L'ANEAS a le plaisir de vous accueillir pour un séminaire de formation qui se déroulera le :

Jeudi 19 octobre 2023
à l'Hôtel Beau-Rivage de Neuchâtel
de 14h00 à 18h00

Pause et apéro de fin de formation compris

Thèmes abordés

Réformes AVS2I et LPP2I	Objectifs, principales modifications et conséquences
1er et 2ème piliers :	Informations sur la modification de l'âge de la retraite des femmes, retraite partielle ou encore de l'ajournement des retraites

Intervenants :

- **M. François Braun** : spécialiste LPP - Actif auprès de l'institution supplétive LPP depuis plus de 20 ans - Intervenant ANEAS pour la branche LPP
- **M. Pierre Dupuis** : spécialiste AVS - Actif au sein de la Caisse AVS de la Fédération Patronale Vaudoise depuis 40 ans - Intervenant ANEAS pour les branches AVS et APG/Amat
- **M. Patrick Schneiter** : expert fédéral en assurances sociales - Actif auprès de l'institution supplétive LPP depuis plus de 20 ans - Intervenant ANEAS pour la branche LPP

Inscriptions :

www.aneas.ch / Page linkedin de l'ANEAS

Places limitées

Gratuit pour nos membres/ CHF 150.- non-membres